

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7155 Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GOTNI AHMED

Date de naissance : 09.07.1962

Adresse : HABituelle

Tél. : 0635738080

Total des frais engagés : 803,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DOCTEUR Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^e étage Prince
Ettaâouine H. Hassan Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

Date de consultation : 28.07.2022

Nom et prénom du malade : GOTNI AHMED Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Bronchite + depression

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/01/22	C	—	150,00	Docteur Omar BENNOUINA Médecin Générale Rue 65 N° 53, Elg. Pat. 33 Prince Ettâouine H. Hassani - Casablanca Tél.: 0522 90 98 07

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/7/22	65310

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A dental arch diagram showing upper and lower arches. The upper arch is labeled with letters D (left), H (top), and G (right). The lower arch is labeled with letter B (bottom). Each arch contains 12 numbered teeth (1 through 12) arranged in a semi-circular pattern. The teeth are represented by circles with numbers inside, and some are labeled with letters (e.g., P, Y, H) or symbols (e.g., a cross). The diagram illustrates the relationship between the upper and lower teeth, particularly the molars and canines.

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

1992年9月25日第26届联合国大会通过的《关于耶路撒冷地位的决议》

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale
Echographiste

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale

Diplômé d'Echographie Générale Rue 65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France Ettajoune H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

Ex. Médecin des F.A.R
Attestation de DIU

الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى
من كلية الطب بموبلي بفرنسا
طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 28/10/122

M^r AHMED

GOTNI

168.20 Augmentin

15 x 21

Après le repas

57.10 Amopas

20 mg
3cp x 25

Après le petit déj

22.20 Codelizane

1cp x 3

15.20 Melbérine

forte
1cp x 3

19.30 Titamoreine

creme
1app x 21 x

31.60 Penoxazine

1.
1app x 21 x

Diplômé d'Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France
Rue 65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
Ettajoune H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522.90.98.07
Patente: 35035000

11: 0522.90.17.15 - Casablanca
Parente: 35035000

زنقة 65 - رقم 53 - الطابق الثاني - ممر برانس - التعاون - الحي الحسني - الدار البيضاء - هاتف العيادة : 05 22 90 98 07

Rue 65 - N° 53, 2^{ème} Etage - Passage Prince - Ettajoune - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25
في حالة الإستعمال

PPU: 168,20 DH
LOT: 647936
PER: 04/23

99,00

oedex 20mg

1's

LOT: M0658
PER: 12/2023
PPV: 57,10DH

PPV: 22DH20

PER: 12/23

LOT: K3613



LOT 211485
EXP 06 2026
PPV 54,70

LOT: 220108
PER: 01-2025
PPV: 19,30DH

31,60

LOT 210584
EXP 12/2023
PPV 99,00DH

LOT: 309
PER: DEC 2022
PPV: 201 DH 00

CiplaMaroc

20,00 1gél/1di le matin

NO - dep 50mg

1cpl/j le soir x 2 mois

T: 653,10

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale

Rue 65 N°53, 2^{me} Etage Passage Prince
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

DIOUDI
Société d'importation
et d'exportation
de l'INDUSTRIE
Oum Rabia de Nouakchott
Casablanca - El Oulek
Tél: 0522 90 98 07
0522 90 98 07 - Casablanca